

ALFA ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA
(en liquidation judiciaire)

Par jugement du 1^{er} juillet 2026, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prorogé, pour l'ensemble des créanciers, le délai de dépôt des déclarations de créance au greffe du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, jusqu'au **30 octobre 2026, 17.00 heures au plus tard, sous peine de forclusion.**

La production des créances se fera en conformité avec l'article 134 de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs.

Le jugement est exécutoire par provision, nonobstant toutes voies de recours et sans caution.

Pour toute information complémentaire, notamment concernant les modalités de dépôt des déclarations de créance, les créanciers sont invités à consulter le site internet www.aameliquidationjudiciaire.lu.

Pour extrait conforme.

Le liquidateur judiciaire,

Alain RUKAVINA

Luxembourg, le 8 juillet 2026